

## Public et prérequis

- § Formation ouverte à tout stagiaire susceptible de devenir conducteur routier.

## Durée

- § 21 heures

## Principaux contenus

- § Contexte réglementaire
- § Propriétés physico-chimiques
- § Dangers associés
- § Classification et identification des produits dangereux
- § Documents de bord
- § Exemptions
- § Emballages
- § Signalisation / Placardage
- § Chargement, calage, arrimage, déchargement
- § Equipements obligatoires
- § Circulation / stationnement
- § Sécurité
- § Exercice incendie
- § Incidents – Accidents
- § Obligations des différents intervenants
- § Infractions, sanctions
- § Mise en application des acquis
- § Contrôle de connaissances

## Modalités de la formation

- § Présentiel.
- § Effectif : 20 participants maximum.
- § Possibilité de valider un/des blocs de compétence

## Après la formation

- § Equivalences, passerelles, débouchés :  
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/1079>

## Documents administratifs remis

- § Certificat de réalisation.
- § Attestation de fin de formation.



## FORMATION INITIALE DE BASE

### Objectifs généraux

- u Etre autorisé à transporter, en national et en international, les produits suivants :  
Gaz (Cl. 2), Liquides inflammables (Cl. 3), Matières solides inflammables (Cl. 4.1), Matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl. 4.2), Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (Cl. 4.3), Matières comburantes (Cl. 5.1), Peroxydes organiques (Cl. 5.2), Matières toxiques (Cl. 6.1), Matières infectieuses (Cl. 6.2), Matières corrosives (Cl. 8) et Matières et objets dangereux divers (Cl. 9) suivant les moyens de transport : Colis, Grand Récipient pour Vrac, Grand Emballages, Conteneur, Conteneur pour vrac, Conteneur citerne  $\geq 3 \text{ m}^3$ , Citerne ou Véhicule batterie  $\leq 1 \text{ m}^3$ , Véhicule vrac solide (benne)

### Les plus de la formation



- u Des formateurs agréés selon le cahier des charges ministériel.
- u Des moyens matériels performants et innovants.
- u Une formation active et interactive avec des cas pratiques (expériences et démonstrations).
- u Remise d'une documentation complète et ciblée.

### Mode d'évaluation des acquis

- u Evaluation au fur et à mesure de la progression pédagogique.
- u Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen sous forme de QCM avec note éliminatoire.
- u Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

### Validation

- u Certificat ADR - Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final
- u Niveau : V/3
- u Code RS : 1079
- u Code Certif Info : 85544



### Agrément

- u Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/19) modifiant l'arrêté du 27/10/2017 (J.O. du 6/12/17).

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	<b>Identifier les objectifs et étapes de la formation</b>	<b>0 h 30</b>
§ Vérification du respect des prérequis § Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels § Présentation de la formation § Modalités pratiques § Tour de table  § Synthèse / jour : 0 h10 (total : 0 h 30)		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	<b>Appréhender le contexte réglementaire de la formation</b>	<b>1 séance*</b>
§ Présentation des objectifs de la formation de base, du recyclage base et du contexte réglementaire  § Evaluation initiale des connaissances relatives à la formation q		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Questions / Discussions Questionnaire à choix multiples

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	<b>Prévenir les dangers associés aux produits chimiques et aux gaz</b>	<b>5 séances*</b>
§ <b>Propriétés physico-chimiques</b> - Propriétés physiques : Etat de la matière, pression de vapeur, température critique, dilatation, densité, solubilité, viscosité, température d'ébullition, triangle du feu, point éclair, zone d'inflammabilité, zone d'explosivité - Propriétés chimiques : Inflammabilité, toxicité, corrosivité, comburant § <b>Dangers associés</b> - Brûlure thermique, brûlure chimique, asphyxie, danger pour l'environnement - Cas particuliers des dangers présentés par les matières infectieuses § <b>Classification et Identification des produits dangereux</b> - Classification des matières - Codification réglementaire		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Documents techniques (FDS) Etude de documents : - Les bitumes (ED5019) INRS Expériences d'illustration q Analyse d'accidents : - BEA TT (Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre)  Diaporama Vidéo : Propriétés et risques des produits chimiques : Partie 1 : propriétés physico-chimiques générales, Partie 2 : propriétés et risques spécifiques, Partie 3 : propriétés et risques des gaz

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	<b>Identifier les documents obligatoires</b>	<b>1,5 séance*</b>
§ <b>Documents de bord</b> - Document de transport - Consignes écrites selon l'ADR - BSD (Code de l'Environnement) - Certificat de formation conducteur - Autres documents exigés par l'ADR (accord, dérogation et autorisation)  § <b>Exercices d'application des documents de transport q</b>		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Etude de documents : - Document de transport - Lecture des consignes écrites - BSD - Certificat de formation  Photos Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Appréhender les exemptions relatives aux transports	1,5 séance*
§ Exemptions totales - Marchandises dangereuses transportées par le particulier - Transport des combustibles liquides § Quantités exceptées § Quantités limitées § Exemption partielle (1.1.3.6) § Exercices pratiques de calcul des limites d'exemptions q		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Discussion Diaporama Etude de documents (1.1.3.6)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Identifier les différents types d'emballage	2 séances*
§ Différents types d'emballage § Marquage des emballages § Etiquetage d'emballages - Transport - Utilisateur § Cas particuliers - Aérosols, cartouches à gaz - Bouteilles - Cadres de bouteilles - Emballages vides destinés à être éliminés, mis au rebut - Conteneurs pour vrac (BK3) § Exercices de reconnaissance d'emballage, marquages et étiquetages TMD q		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Diaporama Photos Lien avec l'étiquetage CLP Vidéo « L'identification et l'emballage des marchandises dangereuses »

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Identifier les règles de signalisation et de placardage des véhicules	1 séance*
§ Obligation de signalisation § Panneaux orange (transport en colis et transport en vrac) § Plaques étiquettes (transport en vrac, conteneurs) § Numéros d'identification de danger (transport en vrac) § Autres marques - Matières dangereuses pour l'environnement - Produits chauds - Asphyxie (réfrigération ou conditionnement) § Application au transport d'aluminium en fusion § Exercices d'application q		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Diaporama Exemples de signalisation

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
7	Appréhender les règles de chargement - calage - arrimage des matières conditionnées	1,5 séance*
§ Rappel du protocole de sécurité § Interdictions de chargement en commun § Denrées alimentaires § Règles de chargement, manutention des colis § Règles d'arrimage / déchargement § Cas particulier (bouteilles de gaz) § Exercices d'application (interdictions de chargement en commun) q		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
8	Identifier les équipements du véhicule, de protection / prévention en fonction des marchandises dangereuses transportées	1 séance*
§ Equipements du véhicule § Equipements de Protection § Tenues obligatoires en fonction des conditions de travail § Equipements de Protection Individuelle (EPI) § Equipements de Protection collective et fixe		<b>MOYENS A PLANIFIER</b> Diaporama Présentation et démonstration d'un masque respiratoire

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
9	Optimiser la sécurité durant le transport	1,5 séance*
§ Circulation et stationnement des véhicules transportant des MD § Code la route : règles spécifiques de circulation « MD » (signalisation - vitesse) § Restrictions de circulation dans les tunnels § Règles de stationnement § Surveillance des véhicules § Sensibilisation à la sûreté § Mesures générales § Marchandise à haut risque § Plan de sûreté § Exercices d'itinéraire avec contrainte TMD (tunnel, stationnement, sûreté)		<b>MOYENS A PLANIFIER</b> Exercice « Stationnement » Documents Procédure : conduite à tenir en cas de vol Diaporama Vidéos « Règles de sécurité dans les tunnels »

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
10	Appréhender les risques liés au feu	4 séances*
§ Théorie de la combustion § Les classes de feu § Les dangers associés au feu § Les moyens d'extinction		<b>MOYENS A PLANIFIER</b> Diaporama Exercice pratique individuel, maîtrise des extincteurs à poudre sur feu réel ou exercices sur simulateur.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
11	Assurer sa sécurité, celle des tiers et de l'environnement en situation d'incident / accident	1,5 séance*
§ Conduite à tenir en cas d'incident / accident § Consignes écrites selon l'ADR § Protection de l'environnement § Protection des personnes § Alerte / Message § Etude de cas concrets § Accidents liés à la conduite § Accidents lors des opérations de chargement / déchargement § Accidents liés au produit ou pour lesquels la nature du produit est une circonstance aggravante § Mise en situation sur un des cas précédents q		<b>MOYENS A PLANIFIER</b> Etudes de cas concrets (presse) Débats Diaporama Analyse d'accidents : BEA TT (Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre)

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
12	Identifier les obligations des différents intervenants	1 séance*
§ Obligations des différents intervenants dans une chaîne de transport (expéditeur, chargeur, transporteur, déchargeur, destinataire) § Infractions, sanctions		<b>MOYENS A PLANIFIER</b> Diaporama Documents réglementaires, ADR (chapitre 1.4)

L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
13	Mettre en application ses acquis	1 séance*
§ Etude de cas § Exercices : les documents obligatoires pour le transport d'une matière dangereuse § Exercices : les équipements obligatoires en fonction du chargement § Exercices : liste de contrôles ; qui est responsable (chargeur / transporteur) § Exercices : signalisation / placardage § Exercices : restrictions tunnels		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Exercices

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
14	Examiner et traiter les questions diverses	0,5 séance*
§ Questions diverses / Synthèse du stage		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Questions / Discussions

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
15	Contrôle des connaissances	---
§ Examen		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Questionnaire à choix multiples (projection)

\* séance d'enseignement = 45 minutes et 8 séances d'enseignement au maximum par jour (en référence au Cahier des Charges des Organismes agréés § 4.3 et au chapitre 8.2.2 de l'ADR)

**q** Case à cocher par le formateur certifiant la réalisation de l'exercice pratique.

Evaluation finale : 1 h 30

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
/	Bilan et synthèse du stage	0 h 30
§ Bilan de la formation § Synthèse du stage § Evaluation de satisfaction de la formation		<b>MOYENS A PLANIFIER</b>  Salle équipée d'un ensemble multimédia